

Séance Plénière
28 mars 2022

AMENDEMENT

Rapport N° CD-2022-2-8-4
N° applicatif 3033

Exposé sommaire - Favoriser la transparence de la Commission Permanente

La Collectivité européenne d'Alsace est engagée dans une ambition démocratique forte.

Cette ambition doit aller de pair avec de la transparence sur les décisions prises.

La Commission Permanente vote 90% des délibérations et les débats aujourd'hui ne font l'objet d'aucune publicité.

Le présent amendement propose donc de prévoir la transcription des débats des réunions de la Commission Permanente.

Amendement

REEMPLACER : (PAGE 11/12)

“ Ce budget rassemble les crédits prévus pour la transcription des débats des réunions publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, , du Conseil de Développement Économique et Social et les crédits du fonds d'intervention alsacien (FIA). “

PAR :

“ Ce budget rassemble les crédits prévus pour la transcription des débats des réunions publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, des débats des réunions de la Commission Permanente, du Conseil de Développement Économique et Social et les crédits du fonds d'intervention alsacien (FIA). “

Amendement déposé par M. Florian Kobryn pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian Kobryn